

Paris, le 27 novembre 2006

Vient de paraître



Auteurs :

*Karine Chevreul, Philippe Le Fur,  
Thomas Renaud, Catherine Sermet*

## Faisabilité d'un système d'information public sur la médecine de ville

Cette étude fait le point sur les différents recueils informatisés existant en France début 2005, qu'ils proviennent de sources administratives, de sociétés privées ou de sociétés savantes. Elle recense et décrit également les différents systèmes mis en place à l'étranger et accessibles aux pouvoirs publics. Enfin, en fonction des niveaux d'informations souhaités, différentes propositions sont développées allant de la création d'un nouvel observatoire des pratiques médicales à l'utilisation de bases de données existantes.

Au total et sur le plan technique, les auteurs préconisent la création d'un nouvel outil à condition que les données issues de ce nouvel outil puissent être appariées avec les prestations de l'Assurance maladie. Dans le cas contraire, il n'y aurait aucun intérêt à fabriquer des informations existant déjà par ailleurs et que le système public pourrait se procurer à moindre coût. En effet, la création d'un nouvel outil a un coût non négligeable et incompressible lié à la nécessité en particulier de prévoir une équipe suffisamment importante pour assurer son bon fonctionnement.

L'alternative possible à ce nouvel outil serait l'utilisation simultanée des bases de données et des panels existants. Une approche novatrice des bases de données de l'Assurance-maladie par l'extraction d'un échantillon de médecins dont on observerait la pratique pour les patients atteints d'ALD permettrait de rendre compte des parcours de soins des patients. Les panels existants, sous réserve de la validation de la qualité des données qu'ils produisent, permettraient de couvrir les autres affections ne bénéficiant pas du dispositif des ALD.

Service de presse :  
Nathalie Meunier (IRDES)  
Tél : 01 53 93 43 02  
E-mail : [meunier@irdes.fr](mailto:meunier@irdes.fr)  
[www.irdes.fr](http://www.irdes.fr)

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur le développement d'un système d'information public permanent sur la médecine libérale en France. En effet, il n'existe actuellement aucun système public permettant de connaître les motifs de recours de la population aux médecins libéraux et de les lier avec les prescriptions. En l'absence de cette information, un volet entier des pratiques professionnelles échappe à l'évaluation, alors même que les différents acteurs du système de santé s'accordent pour dire toute l'importance qu'il y aurait à le faire.